

Baccalauréat session de juin 2023 - A l'issue du 2nd groupe -

Résultats provisoires de l'académie de Clermont-Ferrand

La session du baccalauréat de juin 2023 est la troisième du nouveau baccalauréat (cf. encadré). 12 288 candidats se sont présentés à l'examen (soit le même nombre qu'en 2022). Tous baccalauréats confondus, l'académie de Clermont-Ferrand affiche un taux de réussite de 91,8 % à l'issue des épreuves de rattrapage, en légère hausse par rapport à 2022 (+0,3 point). La hausse concerne surtout le baccalauréat professionnel (+0,8 point, soit 83,5 %), le taux de réussite du baccalauréat général augmente de 0,2 point à 96,6 % et celui de la voie technologique stagne (-0,1 point à 90,0 %).

Résultats par série

Séries	France métropolitaine + DROM		Académie de Clermont-Ferrand							Total	
	Taux de réussite		Premier groupe d'épreuves				Second groupe		Admis	Taux de réussite	
	juin 2022	juin 2023	Présents	Admis	Taux de réussite	Ajournés	Présents	Admis		juin 2022	juin 2023
Baccalauréat Général	96,1 %	95,7 %	6 562	6 045	92,1 %	114	403	291	6 336	96,4 %	96,6 %
ST2S	90,9 %	90,8 %	443	362	81,7 %	12	69	46	408	88,4 %	92,1 %
STD2A	96,8 %	97,4 %	102	101	99,0 %	0	1	1	102	100,0 %	100,0 %
STHR	96,8 %	95,5 %	63	54	85,7 %	0	9	8	62	94,9 %	98,4 %
STI2D	90,8 %	91,6 %	481	441	91,7 %	9	31	17	458	93,6 %	95,2 %
STL	90,5 %	90,4 %	147	133	90,5 %	1	13	7	140	93,7 %	95,2 %
STMG	89,4 %	87,8 %	1 198	818	68,3 %	83	297	202	1 020	87,6 %	85,1 %
Baccalauréat Technologique	90,3 %	89,5 %	2 434	1 909	78,4 %	105	420	281	2 190	90,1 %	90,0 %
Total Général et Technologique	94,5 %	94,0 %	8 996	7 954	88,4 %	219	823	572	8 526	94,9 %	94,8 %
Production	80,6 %	81,2 %	1 532	1 194	77,9 %	260	78	52	1 246	79,4 %	81,3 %
Services	82,7 %	82,9 %	1 760	1 440	81,8 %	236	84	64	1 504	85,4 %	85,5 %
Baccalauréat Professionnel	81,8 %	82,1 %	3 292	2 634	80,0 %	496	162	116	2 750	82,7 %	83,5 %
Total tous baccalauréats	91,2 %	91,0 %	12 288	10 588	86,2 %	715	985	688	11 276	91,5 %	91,8 %

Lecture : A la session de juin 2023, 443 candidats se sont présentés dans la série ST2S, 408 ont été reçus à l'issue du second groupe d'épreuves, soit un taux de réussite de 92,1 %. Le taux national de cette série à la session de juin 2023 est de 90,8 %.

Source : MENESR - CYCLADES

■ Baccalauréat général :

Ces candidats représentent 53,4 % des présents tous baccalauréats confondus.

Le taux de réussite, de 96,6 %, est supérieur au résultat national (+0,9 point).

Dans l'académie, le taux de réussite est en légère hausse par rapport à 2022 (+0,2 point).

■ Baccalauréat technologique :

Ces candidats représentent 19,8 % des présents tous baccalauréats confondus.

Le taux de réussite, de 90,0 %, est légèrement supérieur au résultat national (0,5 point).

Dans l'académie, le résultat stagne par rapport à 2022 (-0,1 point). Si la série STMG est de nouveau en baisse (-2,5 points), les séries ST2S, STHR, STI2D et STL sont en hausse (entre +1,5 et +3,7 points) et STD2A atteint 100% de réussite, comme en 2022.

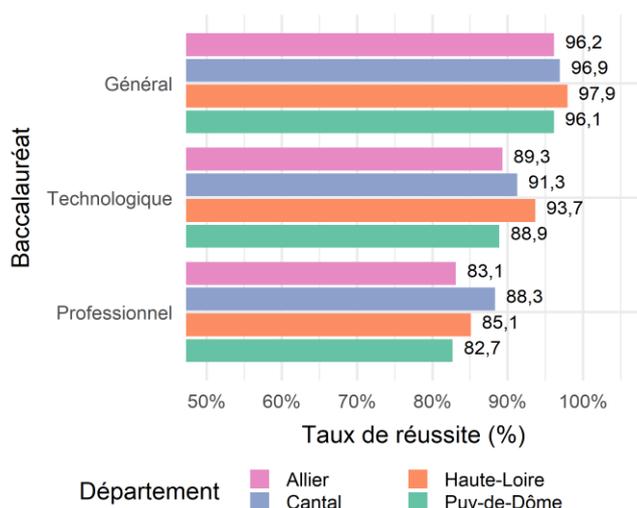
■ Baccalauréat professionnel :

Ces candidats représentent 26,8 % des présents tous baccalauréats confondus.

Le taux de réussite, de 83,5 %, reste supérieur au résultat national (+1,4 point).

Dans l'académie, le taux de réussite est en hausse par rapport à 2022 (+0,8 point), en raison d'une stagnation dans le domaine des services (+0,1 point) et d'une hausse dans ceux de la production (+1,9 point).

Résultats par département (hors enseignement à distance)



Lecture : Le taux de réussite au baccalauréat général s'élève à 96,2 % pour le département de l'Allier.
Source : MENESR - CYCLADES

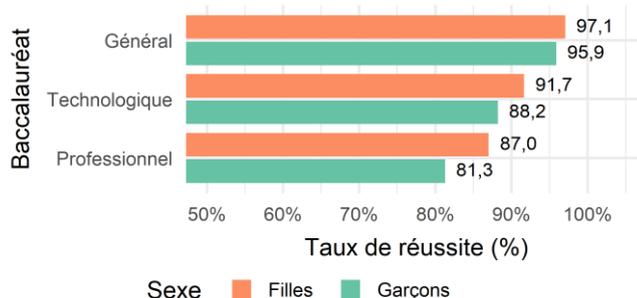
A l'issue du second groupe, le département de la Haute-Loire affiche le plus haut taux de réussite tous baccalauréats confondus avec 94,5 % de candidats qui obtiennent leur diplôme. Ce taux est de 93,3 % dans le département du Cantal, de 91,1 % dans celui du Puy-de-Dôme et de 90,7 % dans celui de l'Allier.

Par ailleurs, les bacheliers les plus nombreux sont issus du Puy-de-Dôme : la moitié des bacheliers de l'académie (49,7 %) y ont obtenu leur baccalauréat. Au baccalauréat général, les taux de réussite se situent entre 96,1 % pour le Puy-de-Dôme et 97,9 % pour la Haute-Loire, en passant par le Cantal (96,9 %) et par l'Allier (96,2 %).

La Haute-Loire obtient le meilleur taux de réussite au baccalauréat technologique avec 93,7 %. Ce résultat est supérieur de 2,4 points à celui du Cantal (91,3 %) ; l'Allier affiche encore 2,0 points de moins (que le Cantal), suivi d'assez près par le Puy-de-Dôme (88,9 %). Avec 88,3 %, le Cantal obtient le taux de réussite le plus élevé dans la voie professionnelle. La Haute-Loire affiche 3,2 points de moins (85,1 %), l'Allier et le Puy-de-Dôme sont encore plus en retrait avec respectivement 83,1 % et 82,7 % de réussite.

Ainsi, à l'issue des épreuves de rattrapage, les quatre départements de l'académie sont assez homogènes en termes de réussite au baccalauréat général. Les résultats sont par contre plus hétérogènes en ce qui concerne les baccalauréats technologique et professionnel.

Résultats filles/garçons



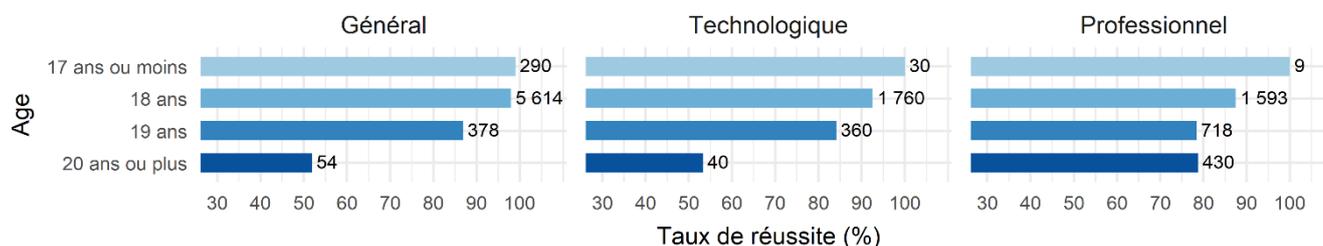
Lecture : Les filles obtiennent un taux de réussite de 97,1% au baccalauréat général, contre 95,9% pour les garçons.
Source : MENESR - CYCLADES

La proportion de bachelières parmi les candidats admis (52,8 %) est légèrement inférieure à celle observée à la

session 2022 (53,1 %). L'académie compte 642 bachelières en plus par rapport aux bacheliers. Cet écart s'explique par un nombre de candidates plus important que le nombre de candidats (+400) et par un taux de réussite supérieur pour les filles tous baccalauréats confondus (93,9 % contre 89,5 % pour les garçons, soit un écart de 4,4 points).

L'écart filles/garçons est le plus marqué pour le baccalauréat professionnel (+5,7 points). L'écart est également important dans les séries technologiques ST2S et STMG (respectivement +13,9 et +6,7 points) ; l'écart est de +3,5 points dans l'ensemble de la voie technologique. Au baccalauréat général, l'écart en faveur des filles est de 1,2 point.

Résultats par âge



Lecture : 5 614 lauréats du baccalauréat général sont âgés de 18 ans, et leur taux de réussite atteint 98,0 %.
Source : MENESR - CYCLADES

Quel que soit le baccalauréat considéré, la plupart des admis sont âgés de 18 ou 19 ans. Ils représentent 94,6 % des admis dans la voie générale, 96,8 % des admis dans la voie technologique et 84,0 % des admis dans la voie professionnelle. Pour cette dernière, moins de 1 candidat sur 6 est âgé de 20 ans ou plus.

De manière générale, le retard scolaire tend à abaisser le taux de réussite. 98,0 % des candidats

âgés de 18 ans obtiennent leur diplôme général contre 51,9 % de ceux de 20 ans ou plus. 92,6 % des « 18 ans » obtiennent leur diplôme technologique contre 53,3 % des 20 ans et plus. Enfin, 87,5 % des « 18 ans » ont leur diplôme professionnel contre 78,8 % des 20 ans et plus ; ici toutefois, le taux de réussite est de 86,3 % chez les 24 ans et plus.

Résultats selon la profession et catégorie socio-professionnelle (PCS) du 1^{er} responsable légal

PCS du 1 ^{er} responsable légal	Général		Technologique		Professionnel	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	154	97,5	34	87,2	51	91,1
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	507	97,5	182	89,7	243	86,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 844	98,5	348	94,8	201	90,5
Professions intermédiaires	1 299	97,8	437	90,1	407	89,3
Employés	1 290	96,3	604	90,8	622	85,3
Ouvriers	636	95,6	338	86,9	492	82,7
Retraités	68	93,2	25	92,6	32	88,9
Autres personnes sans activité professionnelle	428	90,3	165	86,8	407	74,3
Non renseigné	110	82,7	57	82,6	295	79,9

Lecture : Les candidats dont le 1^{er} responsable légal est agriculteur exploitant obtiennent un taux de réussite de 97,5 % au baccalauréat général.

Source : MENESR - CYCLADES

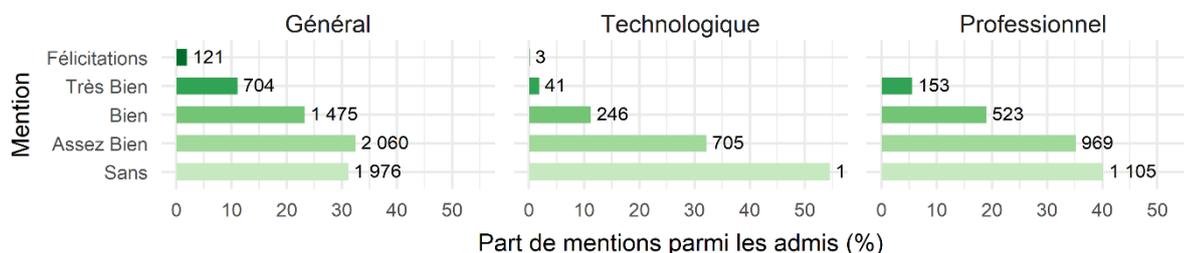
Les candidats dont le 1^{er} responsable légal est cadre ou de profession intellectuelle supérieure (CPIS), obtiennent le meilleur taux de réussite au baccalauréat général (98,5 %) ; suivent ceux des professions intermédiaires (97,8 %). L'écart de réussite est de 8,2 points entre les enfants de CPIS et ceux dont le responsable est sans activité professionnelle. Les enfants de CPIS représentent 29,1 % des bacheliers généraux, loin devant ceux des professions intermédiaires (20,5 %) et employés (20,4 %).

Au baccalauréat technologique, ce sont également les enfants de CPIS qui obtiennent le meilleur taux de réussite (94,8 %) , puis ceux des retraités (92,6 %).

Dans la voie professionnelle, les enfants d'agriculteurs exploitants ont le meilleur taux de réussite (91,1 %) ; ceux des CPIS suivent de près avec 0,6 point de moins (90,5 %).

Les enfants d'employés et d'ouvriers sont les plus nombreux dans la voie professionnelle (respectivement 22,6 % et 17,9 %), suivis par ceux des professions intermédiaires (14,8 %) ou dont le responsable est sans activité professionnelle (14,8 % également). Dans la voie technologique, les enfants d'employés sont les plus nombreux (27,6 %), devant ceux des professions intermédiaires (20,0 %), puis des CPIS (15,9 %) et des ouvriers (15,4 %).

Les mentions



Lecture : 2 060 lauréats du baccalauréat général, soit 32,5 % des bacheliers généraux, ont obtenu la mention assez bien.

Source : MENESR - CYCLADES

Une nouvelle mention a été créée à la session 2021 pour les voies générale et technologique : « mention très bien avec les félicitations du jury ».

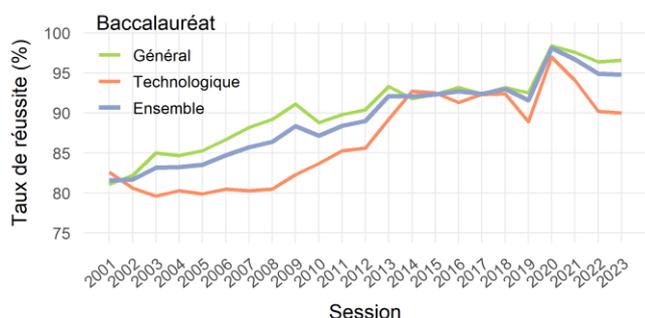
Tous baccalauréats confondus, la part de mentions parmi les admis est en baisse par rapport à la session 2022 (de 64,2 % à 62,1 %). 68,8 % des admis

au baccalauréat général et 45,4 % des admis au baccalauréat technologique obtiennent une mention. La part de bacheliers avec mention baisse quel que soit le baccalauréat : -1,1 point dans la voie générale, -1,9 point dans la voie professionnelle et -3,3 points dans la voie technologique.

Tous baccalauréats confondus, la proportion de bacheliers avec une mention « bien », « très bien » ou « félicitations » est de 29,0 % des admis. Cette

proportion est bien plus élevée dans la voie générale (36,3 %) que dans les voies technologique et professionnelle (respectivement 13,2 % et 24,6 %).

Evolution des taux de réussite aux baccalauréats général et technologique



Lecture : le taux de réussite au baccalauréat général 2012 était de 90,4 %.
Source : MENESR - OCEAN/CYCLADES

Depuis 2011, le taux de réussite aux baccalauréats général et technologique a augmenté de 6,4 points. Toutefois, entre 2013 et 2019, ce taux était relativement stable (autour de 92 %), avec des fluctuations annuelles généralement inférieures à 1,0 point. L'amplitude de ces fluctuations était un peu plus grande pour la voie technologique.

Lors de la session 2020, le taux de réussite aux baccalauréats général et technologique a nettement augmenté (+ 6,5 points). Il recule ensuite de 1,4 point à la session 2021, de 1,8 point à celle de 2022, puis stagne cette année, à 94,8 %.

Les tableaux et graphiques ayant servi à l'écriture de cette note sont disponibles en ligne :
<http://stat.ac-clermont.fr/cartotheque/BAC2023/2ndGroupe/>

Nouveau baccalauréat (depuis la session 2021)

Le nouveau baccalauréat comporte un contrôle continu qui compte pour 40% de la note finale, ainsi que des épreuves terminales (60% de la note finale). En voie générale, ces dernières sont constituées de 2 épreuves communes et de 2 disciplines de spécialité, les séries Economique et Social, Littéraire et Scientifique disparaissant. En voie technologique, l'organisation en séries est maintenue et ces dernières bénéficient toutes d'enseignements communs, complétés par des enseignements spécifiques et des enseignements facultatifs.

Pour plus d'informations : [Dossier de presse baccalauréat session 2023](#) et <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee>

Sources et champ

Les données sont issues des bases de gestion de l'examen du baccalauréat (application CYCLADES). Les modalités d'extraction de données peuvent éventuellement induire un différentiel de quelques candidats entre les statistiques nationale et académiques. Les données sont provisoires car elles n'intègrent pas la session de remplacement (septembre).

Le champ comprend tous les candidats scolarisés dans l'académie de Clermont-Ferrand, quel que soit leur statut (scolaire, individuel, enseignement à distance, apprenti ou formation continue). Les candidats de l'académie de Clermont-Ferrand qui passent l'examen dans une autre académie ne sont pas pris en compte.

Définitions

Premier et second groupes d'épreuves : Pour les trois baccalauréats, les épreuves sont organisées en deux groupes. A l'issue des épreuves du premier groupe, si le candidat a obtenu une moyenne de 10/20 ou plus, il est déclaré admis. S'il a obtenu une moyenne comprise entre 8/20 et 10/20, il est autorisé à se présenter aux épreuves orales du second groupe. En plus d'une moyenne entre 8/20 et 10/20, le candidat au baccalauréat professionnel doit avoir eu au moins 10/20 à l'épreuve d'évaluation de la pratique professionnelle pour être admis à se présenter.

Elève présent : Un élève est « présent » s'il a participé à au moins une épreuve (autre que celles anticipées de français et le sport, pour les séries générale et technologique). Depuis le nouveau baccalauréat, la notion de candidat présent est aussi tributaire du contrôle continu.

Elève ajourné à un an à l'issue du premier groupe : Candidat qui n'est pas admis au premier groupe et qui n'est pas autorisé à passer au second groupe d'épreuves (moyenne inférieure à 08/20).

Taux de réussite : Rapport du nombre d'admis au nombre de candidats présentés.

Abréviations

ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social

STD2A : Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués

STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable

STL : Sciences et Technologies de Laboratoire

STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion